



**Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 1^{er} avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1^{er} avril les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 18h45 à la salle des fêtes de La Croix du Perche, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 28 mars 2019

Secrétaire de séance : Mme Marylène CHEVALIER

Etaient présents :

M. IGIER Jean-Louis, M. BOISSEAU Christian, M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. BOURGEOIS Serge, M. ROUSSEAU Jean, M. HOURY Daniel, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. GUERIN Yves, M. GERARD Eric, M. THOMAS Michel, Mme BRANDELON Sylvia, Mme VARENNE Josette, Mme BOUIX ECHIVARD Séverine, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. FLAUNET Jacques, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, Mme CHEVALIER Marylène, M. FEZARD Francis, M. LAMIRAULT Luc, M. TUFFIER Daniel, M. BONISSOL Charles, M. CERCEAU Jean-Michel, M. MIGER Laurent

M. Lamirault rejoint le conseil en fin de séance et ne participe qu'aux votes des dernières délibérations.

Etaient excusés : M. ROUSSELLE René, M. JEROME Bruno, M. CHANTELOUP Patrice, M. POULAIN Michel, M. BARRAL Christophe, M. VILLEDIEU Christian, M. PROVOT Victor, M. COUTANT Patrick

Assistaient également : M. BITOUZET Sylvain, M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA), Mme VALLEE Monique (Responsable Finances), Mme BLOSSIER Emmanuelle (Responsable Finances)

Pouvoirs

M. CHANTELOUP donne pouvoir à M. GERARD

M. JEROME donne pouvoir à Mme BOUIX

M. POULAIN donne pouvoir à M. RUEL

M. PROVOT donne pouvoir à M. MIGER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Hébergement touristique à Thiron-Gardais : étude de faisabilité DSIL
- 2- Approbation des Comptes administratifs et Comptes de gestion 2018
- 3- Approbation des affectations de résultats 2018
- 4- Vote des taux de fiscalité 2019
- 5- Subventions aux associations
- 6- Subventions aux budgets annexes
- 7- Constitutions de provisions
- 8- Vote des Budgets primitifs 2019
- 9- Point sur le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement
- 10- Sentiers de randonnée
- 11- Questions diverses

Le Président introduit la séance en remerciant l'ensemble du personnel qui a permis l'élaboration des documents budgétaires. Il annonce le départ à la retraite proche de Mme Vallée et présente Mme Blossier sa remplaçante qui arrive du service comptabilité de la DDT de Chartres.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme CHEVALIER est nommée secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 4 mars 2019

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal du 4 mars 2019 à l'unanimité.

3. Hébergement touristique à Thiron-Gardais : étude de faisabilité DSIL

Lors de sa séance du 4 mars 2019, le Conseil a décidé de ne pas répondre favorablement à la proposition de l'entreprise SOWOOD afin d'étudier d'autres pistes de développement et notamment la création d'un hébergement touristique par la CdC, impliquant le cas échéant la réalisation d'une étude de faisabilité.

En cas de nécessité, la réalisation de cette étude de faisabilité pourrait être financée par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité / DSIL, dont les dossiers doivent être déposés avant le 12 avril 2019.

Au regard de chiffrages reçus, le montant prévisionnel de cette prestation « étude de faisabilité et de programmation » s'élève à 15 875 € HT.

Il est proposé au Conseil de solliciter l'Etat au titre de la DSIL / Ruralité pour le financement de cette étude à hauteur de 50 %, savoir 7 937,50 €.

OBJET : Aménagement d'un hébergement de groupes dans la ferme des Aulnays, demande de DSIL

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Ferme des Aulnays à Thiron Gardais, propriété de la Communauté de communes, il est envisagé la possibilité de réaliser un hébergement touristique pour l'accueil des groupes. Afin de mesurer les possibilités d'aménagement du site, une étude de faisabilité et de programmation est nécessaire.

Plan de financement

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Etude de faisabilité et de programmation	15 875 €	DSIL (50 %)	7 937,50 €
		Autofinancement	7 937,50 €
Total	15 875 €	Total	15 875 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la demande d'une subvention DSIL auprès de l'Etat pour la réalisation d'une étude de faisabilité / programmation d'un hébergement touristique à la Ferme de l'Aulnay à Thiron-Gardais.

↳ Délibération n°18-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

4. Approbation des Comptes administratifs et Comptes de gestion 2018

Madame Chevalier, Vice-Présidente en charge des finances, présente les comptes administratifs. Monsieur Gérard quitte la salle et Madame Chevalier préside le vote.

i) Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les 10 Comptes administratifs suivants :

- Budget principal

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « Général » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 493 231,80	6 597 654,58
Restes à réaliser dépenses	289 087,81	
Recettes	1 955 779,29	7 700 118,16
Restes à réaliser recettes	777 308,46	
Excédent ou Déficit	-49 231,86	1 102 463,58

↳ Délibération n°19-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Pôle tertiaire »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Pôle tertiaire** » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	116 654,47	168 225,73
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	107 570,48	186 378,66
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-9 083,99	18 152,93

↳ Délibération n°20-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Maison de Santé Pluridisciplinaire** » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	53 718,49	107 956,48
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	66 845,58	113 445,07
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	13 127,09	5 488,59

↳ Délibération n°21-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Bâtiment relais »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **Bâtiment Relais** » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	87 403,22	123 588,60
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	84 559,79	127 152,96
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-2 843,43	3 564,36

↳ Délibération n°22-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA La Loupe »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA La Loupe** » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 045 420,86	463 368,34
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	435 251,03	1 068 093,03
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-610 169,83	604 724,69

↳ Délibération n°23-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA Champrond en Gâtine** » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	440 244,84	270 922,81
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	266 267,01	444 990,38
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-173 977,83	174 067,57

↳ Délibération n°24-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Zone d'activités de Thiron »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**ZA Thiron Gardais**» de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	451 519,22	451 518,68
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	451 518,68	569 545,60
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-0.34	118 026,92

↳ Délibération n°25-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « SPANC »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**SPANC**» de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	14 182,66	131 829,35
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	17 694,88	164 967,06
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	3 512,22	33 137,71

↳ Délibération n°26-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**Interconnexion du réseau d'eau potable**» de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	39 895,49	31 007,39
Restes à réaliser dépenses	72 372,00	
Recettes	44 521,35	27 671,26
Restes à réaliser recettes	442 410,00	
Excédent ou Déficit	374 663,86	-3 336,13

↳ Délibération n°27-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Transports »

Le Conseil Communautaire, par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

Vote à l'unanimité le compte administratif «**Transports**» de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	7 783,77	171 075,15
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	537,00	179 573,13
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	- 7 246,77	8 497,98

↳ Délibération n°28-19 (28 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

ii)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L.2343-1 à D.2342-10 ; Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à La Loupe et que les comptes de gestion de ce dernier sont conformes aux 10 comptes administratifs énumérés ci-dessus.

Le Président précise que le receveur a transmis à la communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GERARD Eric,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire

Par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Adopte les comptes de gestion du receveur pour l'année 2018 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

- **Budget principal**
↳ Délibération n°29-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « Pôle tertiaire »**
↳ Délibération n°30-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »**
↳ Délibération n°31-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « Bâtiment relais »**
↳ Délibération n°32-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « ZA La Loupe »**
↳ Délibération n°33-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »**
↳ Délibération n°34-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « ZA Thiron Gardais »**
↳ Délibération n°35-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « SPANC »**
↳ Délibération n°36-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »**
↳ Délibération n°37-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)
- **Budget annexe « Transports »**
↳ Délibération n°38-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

5. Approbation des affectations de résultats 2018

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget principal :

- Excédent de fonctionnement reporté : 1 053 231,62 €
 - Affectation de résultat de fonctionnement à la section investissement : 49 231,86 €
- ↳ Délibération n°39-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Pôle tertiaire

- Excédent de fonctionnement reporté : 18 152,93 €
 - Affectation de résultat de fonctionnement à la section investissement : 9 083,99 €
- ↳ Délibération n°40-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Bâtiment relais

- Excédent de fonctionnement reporté : 3 564,40 €
 - Affectation de résultat de fonctionnement à la section investissement : 2 843,43 €
- ↳ Délibération n°41-19 (29 pour, 0 contre, 0 abstention)

Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :

Budget annexe Transports :

- Excédent de fonctionnement reporté : 8 497,98 €
 - Affectation de résultat de fonctionnement à la section investissement : 7 246,77 €
- ↳ Délibération n°42-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

6. Vote des taux de fiscalité 2019

i) Taux d'imposition

OBJET : Taux d'imposition 2019

Après en avoir délibéré, le conseil vote les taux de fiscalité 2019 de la manière suivante (maintien des taux 2018) :

- **Taxe d'habitation : 10,19 %**
- **Taxe sur le foncier bâti : 0,723 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 3,17 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 20,67 %**

↳ Délibération n°43-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

ii) TASCOM

OBJET : TASCOM 2020

Après en avoir délibéré, le conseil fixe le coefficient de modulation de la TASCOM à 110 % (il est de 105 % pour l'exercice 2019).

↳ Délibération n°44-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

iii) TEOM

Les 22 communes sont réparties dans deux syndicats distincts pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

i)

Les 13 communes de l'ex CdC des Portes du Perche sont desservies par le SIRTOM de Courville sur Eure. Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères
- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des emballages ménagers
- Collecte du papier et du verre en apport volontaire.

Le SIRTOM de Courville maintient le taux de TEOM de 13 % en 2019.

ii)

Les 8 communes de l'ex CdC du Perche thironnais et la commune de Frazé sont desservies par le SICTOM de Nogent le Rotrou. Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères
- Collecte des emballages ménagers, du papier et du verre en apport volontaire.

Le SICTOM de Nogent a communiqué le maintien du taux de TEOM de 2018, à hauteur de 8,80 % en 2019.

OBJET : Taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères 2019

Le Conseil après en avoir délibéré fixe le vote des taux de TEOM 2019 de la manière suivante :

- **13 communes ex CdC des Portes du Perche : 13,00 %**
- **8 communes ex CdC du Perche thironnais et Frazé : 8,80 %.**

↳ Délibération n°45-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

7. Subventions aux associations

OBJET : Subventions aux associations 2019

Suite aux propositions étudiées en Commission des Finances, il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions suivantes aux associations sur la base du tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	Siège de l'association	PROJET	Subvention
Sauvegarde et valorisation des Patrimoines	Saint Eliph	Fête de la Science	500 €
Comité des fêtes de La Loupe	La Loupe	Festival Saint Thibault	2 500 €
Les amis de la médiathèque Aslam et Michel Gourdon	Thiron Gardais	Salon du Vintage	1 000 €
Aïkido VEM	Champrond	Rassemblement International	500 €
SI on jouait	La Loupe	Festival du Jeu	1 000 €
Cent Kilomètres du Perche	Trizay-Coutretot Saint serge	Epreuve marche à pieds 560 participants. Aide pour fourniture / impression de t-shirts	500 €
Sous-total			6 000 €
Office du Tourisme		Promotion touristique Terres de Perche	15 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer en 2019 les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

↳ Délibération n°46-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

8. Subventions aux budgets annexes

OBJET : Subventions aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre à effectuer du budget général aux budgets annexes, tel que présenté dans les documents budgétaires sont les suivantes :

- Maison de Santé pluridisciplinaire : 29 641,86 €
- Pôle tertiaire : 38 614,16 €
- Bâtiments relais intercommunaux : 19 656,48 €
- Zone d'Activités de La Loupe : 43 973,12 €
- Zone d'Activités de Champrond en Gâtine : 6 758,18 €
- Transports scolaires : 158 567,26 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes telles que présentées ci-dessus.

↳ Délibération n°47-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

9. Constitution de provision

Objet : Constitution de provision

Une provision budgétaire est proposée dans le budget annexe « Bâtiments relais intercommunaux » : provision en fonctionnement pour risques liés à l'activité locative de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver la constitution d'une provision budgétaire telle que présentée ci-dessus.

↳ Délibération n°48-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

10. Vote des Budgets primitifs 2019

Après avoir présenté les budgets, le Président préside le vote des différents budgets.

- Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA Champrond en Gâtine** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	447 092,76	447 092,76
Investissement	443 688,69	443 688,69
TOTAL	890 781,45	890 781,45

↳ Délibération n°49-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA La Loupe »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA La Loupe** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 091 805,66	1 091 805,66
Investissement	1 078 423,11	1 078 423,11
TOTAL	2 170 228,77	2 170 228,77

↳ Délibération n°50-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « ZA Thiron Gardais »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA Thiron Gardais** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	569 545,60	569 545,60
Investissement	569 540,60	569 540,60
TOTAL	1 139 086,20	1 139 086,20

↳ Délibération n°51-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Bâtiments relais intercommunaux »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Bâtiments Relais Intercommunaux** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	118 580,41	118 580,41
Investissement	89 947,28	89 947,28
TOTAL	208 527,69	208 527,69

↳ Délibération n°52-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Pôle tertiaire »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Pôle tertiaire** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	191 912,26	191 912,26
Investissement	152 101,64	152 101,64
TOTAL	344 013,90	344 013,90

↳ Délibération n°53-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Transports »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Transports** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	194 257,47	194 257,47
Investissement	9 404,15	9 404,15
TOTAL	203 661,62	203 661,62

↳ Délibération n°54-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Maison de santé pluridisciplinaire** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	115 444,37	115 444,37
Investissement	64 075,66	64 075,66
TOTAL	179 520,03	179 520,03

↳ Délibération n°55-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « SPANC »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **SPANC** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	143 206,40	143 206,40
Investissement	221 073,00	221 073,00
TOTAL	364 279,40	364 279,40

↳ Délibération n°56-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Interconnexion du réseau d'eau potable** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	39 093,00	39 093,00
Investissement	3 863 504,08	3 863 504,08
TOTAL	3 902 597,08	3 902 597,08

↳ Délibération n°57-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget principal

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Général** » de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 636 439,38	7 636 439,38
Investissement	2 057 273,75	2 057 273,75
TOTAL	9 693 713,13	9 693 713,13

↳ Délibération n°58-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

11. Point sur le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement

Lors de sa séance du 18 mars 2019, la Conférence des Maires a refait le point sur ce dossier en présence de Monsieur le Sous-préfet.

Il a été rappelé que la loi NOTRe prévoit que l'ensemble de la compétence Eau soit transféré au 1^{er} janvier 2020 aux communautés de communes qui détiennent une partie de cette compétence (l'interconnexion du réseau d'eau potable pour la CDC Terres de Perche).

Devant les contestations des élus locaux à l'échelle nationale et les difficultés de mise en place de ce transfert de compétence, il semblerait que des parlementaires aient envisagé des modifications de la loi NOTRe visant notamment à remettre en cause cette obligation de transfert au 1^{er} janvier 2020.

Il apparaît que si cette obligation se maintenait, il serait judicieux que la compétence assainissement soit également transférée à la même date (cohérence des organisations, moyens techniques et humains affectés...).

Le Président souhaite donc connaître la position des membres du Conseil quant à l'optique d'un transfert de l'eau en 2020 ou 2026.

Un vote à bulletins secrets est organisé :

2020 : 14 voix

2026 : 15 voix

Le résultat de ce vote permet d'affirmer que si les dispositions concernées de la Loi Notre étaient remises en question au cours des prochaines semaines, et que les conditions de report de transfert à 2026 prévues pour la compétence « assainissement » étaient ainsi étendues à la compétence « eau », les conditions de minorité de blocage seraient alors atteintes au sein des communes de la CdC Terres de Perche.

Par ailleurs, compte tenu du calendrier, du plan de charge des bureaux d'étude compétents en la matière et du contexte pré-électoral, la mise en œuvre d'un transfert effectif de la compétence « eau » au 1er janvier 2020 dans de bonnes conditions, est peu probable.

Une lettre sera adressée en ce sens à Monsieur le Sous-préfet.

12. Sentiers de randonnée

Pour ces chemins de randonnée, en Eure et loir, c'est le CDRP28 (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre), conventionné avec le Conseil Départemental, qui veille au marquage et à l'entretien de ces chemins.

Objet : Site internet de randonnée du Parc Naturel Régional du Perche et référent randonnée

Le Parc Naturel Régional du Perche, en collaboration avec les communautés de communes percheronnes, a lancé une politique de développement de la randonnée.

Afin de promouvoir la randonnée à l'échelle du Perche, un nouveau site internet vient d'être lancé :

www.rando-perche.fr

La CDC ayant la compétence : « Création, aménagement et entretien de la signalétique des circuits touristiques (pédestres, équestres, VTT, vélo...). Promotion de ces circuits », elle doit délibérer pour valider la liste des chemins identifiés sur le site internet. Cette identification engage la CDC à baliser et entretenir les chemins empruntés.

Les circuits suivants ont été validés par l'Office de Tourisme :

La Loupe	La Trinité des bois	14 km	Labellisé FFR
Marolles les Buis	Le hameau de La Cloche	8 km	Labellisé FFR
Thiron Gardais	L'Abbaye	12 km	
Frazé	Le château	12 km	Labellisé FFR
Fontaine Simon	Forêt de Senonches	18 km	Labellisé FFR
St Victor de Buthon	Le chemin des Demoiselles	9 km	Labellisé FFR

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Parc Naturel Régional du Perche à valoriser la liste des circuits telle que proposée

- de nommer M. Eric LEGROS référent Randonnée

↳ Délibération n°59-19 (29 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

13. Consultation de la Région pour avis sur SRADDET

La Région Centre-Val de Loire a élaboré, et arrêté le 20 décembre 2018, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). La loi NOTRe oblige la Région à recueillir l'avis des collectivités ayant la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme.

Ainsi les documents d'urbanisme locaux, les plans climat-énergie territoriaux, les plans de déplacements urbains et les chartes de parcs naturels régionaux doivent « prendre en compte » les objectifs et doivent être « compatibles » avec les règles générales du SRADDET.

Une fois le SRADDET approuvé, les documents auxquels il est opposable devront être mis en compatibilité lors de leur élaboration ou prochaine révision.

Le SRADDET est téléchargeable sur le site democratie-permanente.fr

Sa synthèse est jointe en annexe.

M. Lamirault présente la position qui a été prise lors du comité de pilotage du SCOT auquel il vient d'assister. Un travail d'analyse a été effectué par l'université du Maine (Le Mans), prestataire du PETR sur le SCOT.

Le SRADDET ne présente pas de point opposé aux orientations prises par le SCOT qui est en cours d'élaboration. Le SCOT va donc donner un avis favorable mais cependant émettre quelques réserves sur des points particuliers comme la densité de 56 logements à l'hectare qui ne peut s'appliquer à la fois aux métropoles et aux communes rurales de la région. L'introduction du SRADDET mentionne que le SRADDET est un cadre dans lequel chaque territoire peut faire valoir ses possibilités.

Le SRADDET encourage également le travail avec les territoires voisins. Le SCOT approuve cette position ; l'Orne et la Sarthe sont des départements qui appliquent des politiques plus volontaires et permettent aux territoires d'être ambitieux dans leurs perspectives d'évolution. Le critère d'évolution de la population sera donc un objectif et non pas un élément de diagnostic.

Objet : Avis du Conseil communautaire sur le SRADDET de la Région Centre-Val de Loire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable sur le SRADDET de la Région Centre Val de Loire.

↳ Délibération n°60-19 (19 POUR, 3 CONTRE, 8 ABSTENTIONS)

14. Mise en place de logements Passerelle à Thiron Gardais

Plusieurs entreprises de Thiron Gardais ont exprimé leurs difficultés à trouver des logements pour leurs stagiaires, salariés en mission ou nouveaux salariés en période d'essai.

Le succès de la maison des apprentis et des logements des étudiants de la WCS à La Loupe permet d'envisager la mise en place de logements Passerelle afin de permettre l'accueil de personnes salariées de façon temporaire.

Habitat Eurélien est disposé à louer à la CDC une maison de type T4 de 100 m² avec 3 chambres pour un montant de 540 €/mois avec les charges. La CDC pourrait alors relouer chaque chambre 290 €/mois charges comprises avec une durée de location minimale d'un mois.

Objet : Mise en place de logements Passerelle à Thiron Gardais

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à mettre en place à Thiron Gardais des logements Passerelles afin de répondre à la demande d'accueil des salariés des entreprises nécessitant un hébergement temporaire.

↳ Délibération n°61-19 (30 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

15. Questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h30

Vu pour être affiché le 8 avril 2019

Le Président

Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.